



**MATIERE POUR LA FORMATION D'EXPERT POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTERIEURES (A.D.N.)**

*Cours de base « Combinaison transport de marchandises sèches et transport par bateaux-citernes »*

Formation préalable : aucune

Connaissances : ADN en général, sauf sections 9.3.1 et 9.3.2

Habilitation : bateaux à marchandises sèches et bateaux-citernes pour le transport de matières pour lesquelles est exigé un bateau-citerne du type N

Formation : générale 8.2.2.3.1.1, bateaux à marchandises sèches 8.2.2.3.1.2 et bateaux-citernes 8.2.2.3.1.3

La partie générale du cours de formation de base doit comporter au moins les objectifs suivants :

Généralité :

- Objectifs et structure de l'ADN.

Construction et équipement :

- Construction et équipement des bateaux soumis à l'ADN.

Technique de mesures :

- Mesures de toxicité, de teneur en oxygène, d'explosivité.

Connaissance des produits :

- Classification et caractères de danger des marchandises dangereuses.

Chargement, déchargement et transport :

- Chargement, déchargement, prescriptions générales de service et prescriptions relatives au transport.

Documents :

- Documents devant se trouver à bord pendant le transport.

Dangers et mesures de prévention :

- Mesures générales de sécurité.

Exercices pratiques :

- Exercices pratiques, notamment entrée dans des locaux, utilisation d'extincteurs, installations d'extinction, utilisation de l'équipement individuel de protection et de détecteurs de gaz inflammables, oxygène-mètres et toximètres.

La partie « Bateaux à marchandises sèches » du cours de formation de base doit comporter au moins les objectifs suivants :

Construction et équipement :

- Construction et équipement des bateaux à marchandises sèches.

Traitement des cales et des locaux contigus :

- Dégazage, nettoyage, maintenance,

- Ventilation des cales et des locaux à l'extérieur de la zone protégée.

Chargement, déchargement et transport :

- Chargement, déchargement, prescriptions générales de service et de transport,
- Etiquetage des colis.

Documents :

- Documents devant se trouver à bord pendant le transport.

Dangers et mesures de prévention :

- Prévention et mesures générales de sécurité,
- Equipement individuel de protection et de sécurité.

La partie « Bateaux-citernes » du cours de formation de base doit comporter au moins les objectifs suivants :

Construction et équipement :

- Construction et équipement des bateaux-citernes,
- Système d'aération et de ventilation,
- Systèmes de chargement et de déchargement.

Traitement des citernes à cargaison et des locaux contigus :

- Dégazage, nettoyage, maintenance,
- Chauffage et refroidissement de la cargaison,
- Manipulation des récipients pour produits résiduels.

Technique de mesures et de prise d'échantillons :

- Mesures de toxicité, de teneur en oxygène et d'explosivité,
- Prise d'échantillons.

Chargement, déchargement et transport :

- chargement, déchargement, prescriptions générales de service et de transport.

Documents :

- Documents devant se trouver à bord pendant le transport.

Dangers et mesures de prévention :

- Prévention et mesures générales de sécurité,
- Formation d'étincelles,
- Equipement individuel de protection et de sécurité,
- Incendies et lutte contre les incendies.

*Cours de recyclage « combinaison transport de marchandises sèches et transport par bateaux-citernes »*

Formation préalable : attestation ADN valable combinée « bateaux à marchandises sèches et bateaux-citernes »

Connaissances : ADN en général, y compris sections 9.3.1 et 9.3.2

Habilitation : bateaux à marchandises sèches et bateaux-citernes pour le transport de matières pour lesquelles est exigé un bateau-citerne du type N

Formation : générale 8.2.2.3.1.1, bateaux à marchandises sèches 8.2.2.3.1.2 et bateaux-citernes 8.2.2.3.1.3